



Remboursement ik 2016 probleme de calcul

Par **RIBEIROJ**, le **25/04/2016** à **18:41**

Bonjour,

Mon employeur me rembourse les IK sur le bareme fiscal. Pour l'année 2016 il a décidé en mars de me fournir un véhicule de société, ce que j'ai accepté. Par contre il se pose un problème pour le remboursement des frais de janvier à mars, car il souhaite proratiser en mensuel le forfait exprime en euro pour le calcul des IK. Et il souhaite annualiser les km parcourus.....

Par **P.M.**, le **25/04/2016** à **19:56**

Bonjour,

Par définition, lorsque l'on utilise le barème c'est en fonction des distances parcourues et donc, il n'y a aucune proratisation sauf éventuellement pour la partie fixe si c'est le cas...